



Éloge du conflit

C'est la rentrée. Sans enthousiasme sans aucun doute, tant les contraintes et incertitudes viennent plomber cette reprise. Nous sommes loin du retour à la relative insouciance, à la légèreté attendues. Surveiller, contrôler, tracer, dénoncer vont rester d'actualité un bon moment.

Dans cette **ambiance délétère**, le temps travaillé occupe une large place quotidienne, et nous pouvions espérer de la direction des signaux probants d'apaisement ou au moins de souplesse quand par ailleurs, dans la sphère privée, la charge mentale est si grande.

C'est ce qui semblait guider la politique de la Direction Générale dans le traitement de la crise, durant le confinement et après. Jusqu'à l'été...

Au moins deux décisions sont venues assombrir le tableau.

Rattrapé·es par l'ordonnance de Dussopt (secrétaire d'état puis ministre des comptes publics,...et collectionneur d'art), les directeurs·trices ont appliqué **le retrait de congés ou de JRTT** en faisant une lecture erronée du texte et de la note de la DRH qui l'accompagnait. Pour Solidaires-Météo, dès l'origine du débat, nul retrait ne devait s'appliquer a posteriori puisque tous les agents, en ASA ou au travail ne faisaient que répondre à l'injonction de l'employeur. La **réponse** de la direction sur notre demande de réexamen de tous les retraites est rejetée tout en donnant raison sur le fond à [notre communication du 3 août](#).

Deuxième message très négatif : **la Direction a refusé tout étalement de prélèvement des jours de grève** (les grèves de l'automne 2019) : 5 jours/mois quand les OS réclamaient 2 jours maximum et un prélèvement étalé sur une plus longue période. Rappelons que ces grèves n'étaient pas « corpos », mais nationales, Fonction Publique et interprofessionnelles, et que **le projet de réforme des retraites est finalement différé**, ce qui n'est certes pas encore une victoire mais valide quand même la **mobilisation au bénéfice de tout le monde**. D'accord, certain·es soutiennent sans doute la réforme... Tout comme « Il y a aussi des poissons volants, mais qui ne constituent pas la majorité du genre »*.

Et d'autres sujets nous fâchent.

Venons en tout de suite au dernier en date : dans cette ambiance d'urgence sanitaire et sociale, la Direction ne trouve rien de mieux, en cette rentrée, que de **remettre en question le « fonctionnement en cas de grève »** en ciblant spécifiquement les services de prévision régionale. Alors que des dizaines d'autres dossiers « administratifs » prennent un retard abyssal, la PDG fait une priorité de ce sujet ??? Solidaires-Météo subit depuis des mois les remarques de la direction concernant le **préavis Solidaires Fonction Publique reconduit de mois en mois** (suspendu cet été, relancé pour septembre). Oui, un préavis en continu, qui a permis à de nombreuses structures de construire des mobilisations face au mépris et la provocation permanente de Dussopt (encore lui) dans sa mise en place de **la loi de transformation de l'action publique**. D'accord, cela imposait à nos directeurs des réunions régulières de notification. La belle affaire ! N'est-ce pas tout simplement leur travail, une tâche parmi tant d'autres dans leurs « postes à responsabilités » ?

Donc, de nouveaux textes nous sont **imposés**.

Oui, imposés, car leur présentation pour la réunion du 8 septembre ne laisse entrevoir que d'infimes marges de négociation. **Un n-ième recul sur l'exercice du droit de grève**. Notification permanente du CPR (chef prévi régional) et dans les tuyaux celle du renfort CPR (le prévi d'astreinte, qui n'existe pas encore : le projet est en soins intensifs pour le moment...), mais aussi des maintenances, du support informatique... Et demain, à qui le tour ? Sortir ce texte maintenant, vise sans doute aussi à **empêcher toute mobilisation** si le projet AP2022/Prévi sortait du coma. Si les CPR sont effectivement demandeurs·euses de clarification de leurs tâches, ce n'est pas circonscrit à cette question de notification ou pas. Brandir le chiffon rouge de la notification ne doit pas faire **oublier l'ensemble de la problématique prévi en région**, qui dépasse celle de la continuité de service.

Et comment ne pas y voir un cheval de Troie quand la notion de « travail en partie non fait » peut justifier le retrait de salaire du 1/30ème, même si l'agent a assuré toute sa journée de travail. **Les bonnes vieilles méthodes de répression...**

Pour finir, rappelons que c'est toujours un très mauvais calcul de chercher à résoudre les conflits par des artifices répressifs. Le conflit apporte plus aux organisations que ne veulent le voir les managers en première intention. « le conflit n'est pas nécessairement l'expression brutale et coûteuse d'incompatibilités, mais un processus normal » Mary Parker Follet, grande théoricienne du management (volontairement ?) oubliée.

Bonne rentrée.

*Michel Audiard, film le Président